

Lettre Patrimoniale n°07

EDITO

L'année 2016 aura été surprenante, tant au niveau politique (Brexit, Trump...) qu'au niveau économique et financier. L'année 2017 annonce également quelques rebondissements et il devient davantage difficile de prévoir l'avenir.

Notre métier n'est pas de deviner ce qu'il se passera demain mais de vous conseiller dans la gestion de votre patrimoine en s'adaptant à un univers de plus en plus complexe et mouvant. Cette lettre s'inscrit donc dans le mouvement, l'embroglio du prélèvement à la source, les versements périodiques pour profiter de la volatilité des marchés, la digitalisation... Je vous souhaite une bonne lecture.

Nicolas PATUREL (Conseiller en Gestion de Patrimoine)

Lettre achevée de rédiger le 30 mars 2017

FISCALITE

Le prélèvement à la source

En l'état actuel de la loi de finance pour 2017, dès le 1^{er} janvier 2018, nous passerons au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, afin de mettre fin au décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt. Cela étant dit, il faut tout de même préciser, qu'il ne s'agit en rien d'une modification du calcul de l'impôt mais seulement de son mode de recouvrement.

Afin d'accompagner cette délicate opération de changement et pour éviter de « condamner le contribuable » à une double sanction fiscale en 2018 (impôts sur les revenus 2017 et sur ceux de 2018), le gouvernement a communiqué sur la fameuse année blanche en 2017 par l'instauration d'un crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR) qui sera déductible de l'impôt payé sur les revenus 2018 ou remboursé en fonction de l'impôt à payer.

Malheureusement, l'année blanche de 2017, n'a de blanche que le nom ! En effet, sans rentrer dans la complexité du calcul instauré par Bercy pour ce fameux CIMR (qui a un nom aussi complexe que son mode de calcul), l'année 2017 ne sera pas sans impôt, les revenus exceptionnels seront notamment taxés pour éviter tout effet d'aubaine et bien d'autres subtilités sont mises en place pour prélever tout de même de l'impôt sur les revenus 2017 !

Une seule chose est certaine, même si le prélèvement à la source est maintenu au delà des prochaines échéances électorales, les réductions d'impôts et autres crédits d'impôts engagés en 2017 produiront les effets escomptés. De quelle manière ? Rien n'est définitivement acté mais si un contribuable n'engage pas de réduction en 2017, il n'aura pas de réduction en 2018 ! A titre d'exemple, un investissement en loi Girardin réalisé en 2017 sera pris en compte lors de la déclaration de revenus 2017 faite en mai/juin 2018, et restitué sous forme de crédit d'impôt à l'été 2018, en tenant compte de l'éventuel impôt dû sur les revenus exceptionnels.

PLACEMENT

Les avantages des versements périodiques

A l'heure où nous observons une baisse des rendements des produits d'épargne traditionnels tels que les livrets ou les fonds en euro (supports garantis des contrats d'assurance-vie et de capitalisation), il est intéressant de se pencher sur les placements ou supports qui peuvent vous permettre d'améliorer la rentabilité de vos investissements.

Plébiscités autrefois, les produits d'épargne historiques ne vous permettent plus forcément d'atteindre vos objectifs en matière d'investissement. En effet, au cours des dernières années les mutations de l'environnement économique ont impacté significativement les rendements d'épargne classiques sans risque et très peu volatils. Dans ce monde où ces actifs ne sont plus rémunérateurs sur la durée, la performance passe forcément par une prise de risque plus importante impliquant plus de volatilité dans la valorisation ponctuelle de vos placements. Investir à moyen long terme sur les marchés financiers, les devises, ou encore des fonds alternatifs, semble donc toujours être « la solution » pour générer de la performance. Pour autant se pose toujours la question de savoir si le moment d'investir est opportun...

Nous ne pourrions jamais vous répondre avec certitude.

Pourquoi donc ne pas investir régulièrement plutôt qu'en une seule fois ? Parce qu'il n'y a pas UN bon moment pour investir... le principe est simple, grâce à des versements réguliers et/ou à un investissement progressif de votre capital, vous lissez les effets liés aux fluctuations des marchés financiers. Cela vous permet d'être gagnant même dans un marché baissier car en épargnant régulièrement vous achetez plus de parts/titres dans ce type de marché. Et quand les marchés remontent, l'effet de levier prend tout son sens !

Dès lors que l'horizon d'investissement est établi et que l'on s'y tient, la volatilité court terme perd de son importance ; les pics de volatilités, plus fréquents et plus violents, doivent être alors considérés comme des opportunités d'investir des idées long terme.

Chiffres en vrac

+4,86%

C'est la performance 2016, hors dividende, du CAC 40, l'indice phare de la bourse française.

20 000

C'est la barre symbolique franchie le 25 janvier 2017 par l'indice Dow Jones aux Etats-Unis.

4,64%

C'est le taux de distribution moyen des SCPI pour 2016 (en recul de 0,20 point par rapport à 2015).



FINANCIERE DU DAUPHINE

3, bd Maréchal Joffre 38000
Grenoble

Tél : 09 83 01 06 44

Mail : np@financieredauphine.fr
brigitte@financieredauphine.fr

**Financière
du Dauphiné**
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

L'ACTU ECO

Les banques centrales tiennent la barre

L'année 2016 s'est achevée, contre toute attente, sur une note positive des marchés financiers. En effet si début 2016, nous avions prévu le BREXIT, l'élection de Donald Trump et l'échec du référendum italien, peu d'économistes auraient prédit autre chose qu'un crash boursier. Il n'en est rien tant les espoirs dans l'action du milliardaire américain en terme de relance économique sont grands.

La croissance américaine est au rendez vous, l'europpéenne se renforce et le commerce mondial tient le cap.

Actions

2016 a été un cru très agité mais le CAC 40 termine à +4.86% à la traîne par rapport au marché américain qui gagne 14% grâce à Trump et les espoirs en sa politique de relance.

2017 pourrait et devrait être l'année des actions européennes. C'est en tous cas ce qu'expliquent de nombreux spécialistes de ce marché très en retard par rapport aux US.

Taux

Les taux d'intérêts européens ont évolué en ordre dispersé sur l'année. Le 10 ans français a un peu augmenté alors que le 10 ans allemand a légèrement diminué. Les fourchettes d'évolution sont faibles au 31/12 mais elles ont beaucoup varié au printemps et à l'été. Pour les Etats Unis, la politique de la FED et l'arrivée de Trump ont pour effet la fameuse « normalisation » des taux avec des taux à court terme plus bas que les taux long terme (10 ans).

Perspectives

Les politiques de taux entre la BCE et la FED sont enfin divergentes avec des hausses de taux attendues outre atlantique (au moins 2 nous dit-on) et des taux négatifs en Europe qui le resteront sans doute pour cette année. Par conséquent, et même si une bonne partie du chemin a déjà été faite, une appréciation au moins temporaire du dollar serait devant nous.

Du point de vue des actions, les taux de marges et le PER (indice du prix des actions) sont au plus haut aux Etats Unis mais il reste peut être encore un peu de grain à moudre de ce côté de l'Atlantique au moins au premier semestre. L'Europe est très en retard et pourrait, ou devrait, être le pari de cette année car un effet de rattrapage des actions pourrait voir le jour. Attention, ceci n'est pas attendu comme un graal et sans mouvement erratique. On nous annonce une hausse mais une forte volatilité. Soyons donc attentif et opportuniste en 2017.

	Au 24/02/17	Depuis 1/1/17	depuis 1 an	depuis 3 ans	depuis 5 ans
CAC 40	4 845,24	-0,35%	+16,60%	+9,64%	+39,75%
Euro Stoxx 50	3 304,09	+0,41%	+17,16%	+4,65%	+30,92%
S&P 500 (US)	2 363,81	+5,09%	+27,89%	+83,37%	+108,07%
€ trole WTI (USD)	54,12	+0,82%	+68,13%	-47,33%	-45,64%
Or (once en USD)	1 256,90	+9,16%	+1,31%	-6,10%	-29,20%
EUR (en USD)	1,0582	+0,55%	-3,94%	-22,95%	-21,30%
OAT 10 ans	1,00%	+32bp	+47bp	-112bp	-199bp

METIER

La digitalisation au service de la gestion de patrimoine

A l'heure où la société globale connaît une digitalisation de plus en plus poussée, les entreprises doivent s'adapter, et le secteur de la gestion de patrimoine n'échappe bien évidemment pas à la règle.

La digitalisation est le reflet du développement continu de notre société et la gestion de patrimoine par nature doit épouser ce développement de la digitalisation.

Contrairement aux idées reçues, l'appétence pour le digital n'est pas l'apanage des jeunes entrepreneurs de la génération Y et des jeunes actifs. Les seniors ne sont pas moins demandeurs de services digitaux. En la matière, les comportements se jouent des tranches d'âge : les CSP+ s'avèrent dans leur ensemble plus férus de technologie que la moyenne. Ils sont multi-équipés (PC, smartphone, tablette, smart TV, montres connectées...), avec un taux d'équipement supérieur à la moyenne. De plus, dans leur ensemble, ils sont beaucoup mieux informés et utilisent mieux toutes les nouvelles possibilités offertes par le digital. En outre, leur familiarité avec la qualité de l'expérience digitale, communément offerte dans l'univers du luxe, les rend plus exigeants en la matière.

À cet égard, les obligations réglementaires liées à MiFID (Directive relative aux marchés d'instruments financiers) et au KYC (Know Your Customer) ne doivent pas uniquement être perçues comme des contraintes et elles peuvent être transformées en atouts pour collecter et exploiter les données transmises par les clients. La mise en œuvre d'outil de CRM (Customer Relationship Management) doit être vue comme un projet permettant de jeter les fondations de programme de Big Data et in fine améliorer encore la personnalisation du service client.

Enfin, la signature électronique se généralise avec la plupart des compagnies d'assurance-vie, ce qui facilite un gain de temps dans les arbitrages et bientôt des souscriptions 100 % dématérialisées.

On vous tiendra au courant régulièrement de certaines avancées dans ce domaine du digital.

FINANCIERE DU DAUPHINE est à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :

- Développer son patrimoine financier et immobilier
- Optimiser sa fiscalité
- Préparer sa retraite
- Protéger ses proches
- Transmettre son patrimoine privé et professionnel



FINANCIERE DU DAUPHINE

3, bd Maréchal Joffre 38000

Grenoble

Tél : 09 83 01 06 44

Mail : np@financieredauphine.fr

brigitte@financieredauphine.fr

**Financière
du Dauphiné**
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE